

Patrimoine Vie Plus

Assurez votre
avenir et celui
de vos proches

Qui sommes-nous ?

Vie Plus est une filiale de Suravenir, compagnie d'assurance de personnes du Crédit Mutuel Arkéa. Parmi les leaders français dans le domaine de l'assurance-vie, Suravenir est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance.

Depuis plus de trente ans, Vie Plus met toute son expertise à disposition des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) afin d'offrir aux épargnants une gamme performante et complète de solutions patrimoniales: assurance-vie, capitalisation, PEA, prévoyance et retraite.

EXPERTISE

- Les équipes de Vie Plus apportent leur professionnalisme et leur savoir-faire en matière d'assurance-vie, de prévoyance ou de retraite, dans la connaissance des mécanismes financiers et juridiques, tout comme dans l'accompagnement et la relation construite avec votre conseiller.

INNOVATION

- Vie Plus a développé une véritable culture de l'innovation tant en matière de technologies que de services (application iPhone/iPad, sites Web intuitifs et transactionnels), afin de suivre l'évolution de vos contrats au jour le jour, de proposer des services d'alerte et d'options de gestion novatrices.

QUALITÉ

- La qualité de gestion de nos contrats est pour nous une priorité. Les engagements pris en termes de délais de traitement et de traçabilité des actes témoignent de notre volonté d'améliorer la qualité de services à l'égard de nos clients.

PROXIMITÉ

- Les échanges réguliers entre les équipes de Vie Plus et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants permettent d'adapter l'offre de produits et de services en permanence et de la faire évoluer en fonction de vos besoins et de l'évolution des marchés.

VIE PLUS RÉCOMPENSÉE (1)

Vie Plus a obtenu la troisième place au classement 2015 des back-offices, ainsi qu'au 23^e Palmarès des fournisseurs, et a reçu le Prix de la transparence, dans la catégorie Plates-formes de distribution.





Patrimoine Vie Plus

Un des meilleurs contrats de sa catégorie

Patrimoine Vie Plus ⁽²⁾ est le contrat d'assurance-vie phare de Vie Plus. Doté de nombreuses options de gestion, d'une sélection de plus de 850 supports d'investissement ainsi que d'une fiscalité avantageuse, il vous permet d'optimiser vos investissements.

PATRIMOINE VIE PLUS : POUR QUI ?

- Patrimoine Vie Plus répond à chacun de vos besoins. Souple et accessible, il vous permet de construire votre capital à votre rythme, grâce à la possibilité d'effectuer des versements libres ou programmés.

POURQUOI CHOISIR PATRIMOINE VIE PLUS ?

- Patrimoine Vie Plus répond à différents objectifs patrimoniaux : valoriser et transmettre votre patrimoine, préparer votre retraite, vous constituer un complément de revenus, protéger vos proches.

LES PLUS

Des garanties complémentaires

Le contrat Patrimoine Vie Plus propose également en option :

- une garantie complémentaire en cas de décès,
- une garantie d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel.

PATRIMOINE VIE PLUS PLÉBISCITÉ PAR LA PRESSE FINANCIÈRE ⁽¹⁾



PATRIMOINE VIE PLUS
VIE PLUS

Patrimoine Vie Plus a obtenu le label d'Excellence 2015 des Dossiers de l'Épargne pour l'étendue et la diversité de la gamme de supports en unités de compte, la diversité des options de gestion, la souplesse en matière d'avance et de rachats et le rendement de l'actif général.



Patrimoine Vie Plus a aussi été récompensé par le jury des Oscars de l'assurance-vie, composé de personnalités reconnues dans le secteur et de journalistes du magazine *Gestion de Fortune*, comme l'un des **meilleurs contrats d'assurance-vie du marché**.

(1) Jury de professionnels.

(2) Patrimoine Vie Plus est un contrat d'assurance sur la vie de type multisupport.

Patrimoine Vie Plus

Optimisez la gestion de votre patrimoine

Que vous souhaitiez préparer votre retraite, vous constituer des compléments de revenus, anticiper votre succession ou tout simplement vous bâtir une épargne de précaution, **Patrimoine Vie Plus** répond aux différents cycles patrimoniaux : constitution, consolidation et transmission du patrimoine.

RESTEZ SEREIN AVEC PATRIMOINE VIE PLUS

■ CONSTITUEZ-VOUS UN CAPITAL À VOTRE RYTHME

Patrimoine Vie Plus est accessible dès 500 euros. Vous pouvez ensuite alimenter votre contrat en effectuant des versements réguliers à partir de 100 euros ou des versements ponctuels d'un minimum de 1 000 euros.

■ VOTRE ARGENT TOUJOURS DISPONIBLE ⁽³⁾

Votre capital reste toujours disponible. En effet, vous pouvez à tout moment procéder à des retraits partiels ou effectuer une demande d'avance à hauteur de 60 % de l'encours disponible.

■ PROFITEZ DE CONSEILS D'EXPERTS

Vous souhaitez souscrire et profiter des conseils avisés des sociétés de gestion en matière d'investissements financiers ? Le mandat d'arbitrage est désormais disponible : vous pouvez ainsi, dès la souscription ou en cours de vie du contrat, déléguer le choix des supports d'investissement de votre contrat à l'une des trois maisons de gestion sélectionnées par Suravenir en fonction de vos objectifs patrimoniaux. Et vous pouvez à tout moment le modifier, pour changer de profil ou de société de gestion, ou le supprimer, pour réaliser vous-même vos arbitrages.

(3) Sauf en cas de nantissement ou d'acceptation de la clause bénéficiaire.



PROFITEZ DE SES AVANTAGES FINANCIERS

■ SÉCURISEZ VOTRE CAPITAL AVEC LE FONDS EN EUROS

Doté d'une garantie en capital, le fonds en euros est le support le plus adapté pour sécuriser votre épargne. La gestion du fonds vise à maximiser le rendement du portefeuille tout en maîtrisant les risques liés aux marchés financiers.

■ DYNAMISEZ VOTRE CAPITAL AVEC LES UNITÉS DE COMPTE

Vie Plus bénéficie d'une expertise⁽⁴⁾ reconnue dans la sélection des unités de compte. Plus de 850 supports d'investissement⁽⁴⁾ sont sélectionnés de façon rigoureuse auprès de maisons de gestion de renom, afin de vous permettre d'investir sur un très large spectre en termes de classes d'actifs, secteurs d'activités, zones géographiques et styles de gestion. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé.

■ INVESTISSEZ DANS L'IMMOBILIER

Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) présentent un des plus beaux profils rendement-risque du moment. Patrimoine Vie Plus en a sélectionné plusieurs pour vous, afin de vous offrir des **rendements stables** dans un paysage à forte volatilité. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé.

VRAI/FAUX

SEUL UN MEMBRE DE LA FAMILLE PEUT ÊTRE DÉSIGNÉ COMME BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE DÉCÈS.

FAUX

L'assuré peut choisir comme bénéficiaire un membre de sa famille tout autant qu'un ami ou une association.

EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ, LES CAPITAUX REVIENNENT AU CONJOINT SURVIVANT DÉSIGNÉ BÉNÉFICIAIRE, SANS TAXATION.

VRAI

En effet, la transmission de ces capitaux est exonérée de toute taxation en cas de décès, hors prélèvements sociaux.

(4) Les montants investis sur les supports en unités de compte sont sujets à des fluctuations liées à la hausse ou à la baisse des marchés financiers en particulier et ne sont pas garantis.

Patrimoine Vie Plus

Pilotez votre contrat en toute sécurité

Quel que soit votre profil d'assuré, vous disposez de l'expertise de votre conseiller en gestion de patrimoine indépendant, qui vous orientera dans vos choix. En fonction de votre degré d'appétence au risque, des options de gestion disponibles dans l'offre **Patrimoine Vie Plus** peuvent être mises en place sur votre contrat.

SEPT OPTIONS DE GESTION ⁽⁵⁾ POUR PILOTER VOTRE CONTRAT

■ DYNAMISEZ VOTRE CAPITAL INVESTI SUR LE FONDS EN EUROS

Avec l'option "dynamisation des plus-values", vous pouvez arbitrer automatiquement la participation aux bénéfices versée sur le fonds en euros chaque année. Celle-ci est alors investie vers le(s) support(s) dynamique(s) éligible(s) que vous avez choisi(s).

■ INVESTISSEZ PROGRESSIVEMENT SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Avec l'option "investissement progressif", vous investissez progressivement sur des supports dynamiques, à la recherche d'une plus grande performance. Vous choisissez la fréquence et le nombre d'arbitrages à effectuer, afin de basculer les fonds initialement placés sur un ou deux supports à volatilité modérée vers un ou plusieurs fonds plus dynamiques. La dynamisation de l'investissement peut s'effectuer, au choix, de façon mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

■ SÉCURISEZ VOS PLUS-VALUES

L'option "sécurisation des plus-values" vous permet de sécuriser les plus-values obtenues vers un ou deux supports financiers du contrat. Dès que le capital investi sur le(s) support(s) de départ choisi(s) réalise une plus-value au moins égale au seuil que vous avez fixé, la plus-value constatée est automatiquement transférée sur un ou deux supports à volatilité modérée.

■ LIMITEZ VOS MOINS-VALUES

L'option "stop-loss relatif" permet de sortir d'un support financier dynamique présent sur le contrat, dès lors que le capital net investi sur ce support atteint la moins-value que vous avez fixée comme limite. La totalité de ce capital net investi est alors transférée sur un ou deux supports à volatilité modérée. Il est possible de choisir cette option sur un ou plusieurs supports du contrat et de choisir un seuil de moins-value adapté pour chaque support.

(5) Ces options sont incompatibles entre elles ainsi qu'en cas de mise en place de rachats partiels programmés et d'avance. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé.



■ REVENEZ PROGRESSIVEMENT SUR LES MARCHÉS

L'option "rééquilibrage automatique" permet de conserver, quel que soit le contexte de marché (hausse ou baisse de la valorisation des supports), la répartition du capital entre les différents supports proposés. L'option peut être positionnée sur une partie ou l'ensemble des supports du contrat (minimum deux). Quelle que soit l'évolution de chaque support, l'allocation sera maintenue mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, en fonction de la fréquence d'arbitrage choisie.

■ OPTEZ POUR UNE GESTION AUTOMATISÉE DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DE VOTRE CONTRAT

Avec la **gestion pilotée**, vous acceptez une **gestion complètement automatisée du choix et de la répartition des supports d'investissement de votre contrat** : le capital qui y est investi est alors réparti entre plusieurs supports d'investissement prédéterminés, en fonction de la durée restant à courir jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour cela, vous avez le choix entre l'**orientation retraite** et l'**orientation audace**. Les unités de compte ne garantissent pas le capital.

■ CHOISISSEZ L'EXPERTISE AVEC LE MANDAT D'ARBITRAGE

Vous pouvez **déléguer votre faculté d'arbitrage** à Suravenir qui se charge de **gérer, en votre nom**, la répartition des supports d'investissement de votre contrat **en se basant sur les conseils d'une société de gestion de votre choix**. Cette gestion est réalisée en fonction de vos objectifs, de votre horizon d'investissement et du niveau de risque accepté. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé.

PROFITEZ DE LA FISCALITÉ AVANTAGEUSE DE L'ASSURANCE-VIE

- En souscrivant Patrimoine Vie Plus, vous bénéficiez du cadre fiscal de l'assurance-vie, l'un des plus favorables du marché. En effet, en cours de vie du contrat, les plus-values sont exonérées d'impôts tant que vous ne procédez à aucun rachat de votre contrat.
- En cours de vie (même en cas d'arbitrage), votre contrat d'assurance-vie n'est pas taxable.
- En cas de rachat partiel ou total, vous avez le choix entre intégrer les plus-values à votre revenu imposable ou opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL), qui correspond à un prélèvement fixe de l'impôt réalisé par l'assureur pour le compte de l'État⁽⁶⁾. Le taux de ce prélèvement diminue avec la durée du contrat. Si vous récupérez votre capital après huit ans, l'imposition des plus-values est de 7,5 %.
- En cas de décès, le capital décès est transmis au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s)⁽⁶⁾, dans des conditions fiscales très avantageuses en ce qui concerne la taxation⁽⁷⁾.
- Vous pouvez également sortir en rente. Ce revenu complémentaire est alors à intégrer dans votre déclaration d'impôt sur le revenu.

(6) Plus de prélèvements sociaux de 15,5 % à compter du 01/07/2012 dans les limites et conditions de la réglementation fiscale en vigueur. Au-delà des abattements annuels : 4 600 euros pour une personne seule ou 9 200 euros pour un couple soumis à imposition commune. Tous les ans, les prélèvements sociaux sont retirés sur le fonds en euros.

(7) Exonération de toute taxation à hauteur de 152 500 € par bénéficiaire pour les versements avant 70 ans.

Une gamme complète de produits et de services de qualité



Épargne

Patrimoine Vie plus
Avenir Vie Plus
Capitalisation Vie Plus
PEA Vie Plus
PEA PME Vie Plus



Prévoyance

Sérévi Emprunteur
Sérévi Vie Entière
Sérévi Homme Clé & Associés
Sérévi Prim'
Myrialis Prévoyance



Retraite

PERP Vie Plus
Triadys Retraite 82
Retraite 83 Vie Plus
Triadys Retraite 39
IFC Vie Plus
Triadys Retraite Passif social

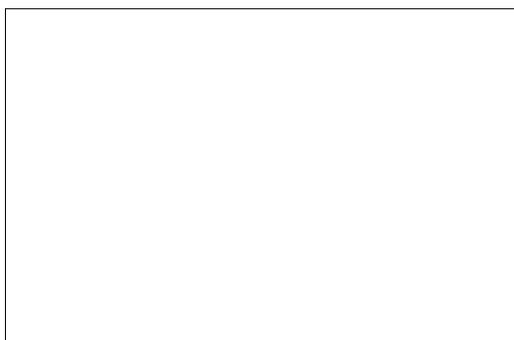
Vie Plus

Filière de Suravenir
dédiée aux CGPI
Tour Ariane
La Défense 9
5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cedex

Suravenir

Siège social
232 rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

Patrimoine Vie Plus est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport géré par Suravenir - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9



Vie plus
Partenaire et tellement plus